

Délibération n°117/2026

**Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire
de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre**

SEANCE DU 02 JUIN 2026

Date de convocation : 26 mai 2026
Effectif légal du conseil communautaire : 81
Nombre de membres en exercice : 81
Date d'affichage : 26 mai 2026

Nombre de présents : 64
Nombre de pouvoirs : 8
Nombre de votants : 72

L'an deux mil vingt-six, le deux juin à dix-neuf heures, les membres du conseil communautaire se sont réunis dans la salle des fêtes de la commune de Saint Privé, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse en date du vingt-six mai deux mil vingt-six, qui leur a été adressée par le Président, Monsieur Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI.

Présents ou représentés : ABRY Gilles, AIMABLE Fabienne, BECKER Cécile, BESSON Claude, BLIN Frédéric, BRUNET Anne, BUTTNER Patrick, CHANTEMILLE Sophie, CHAPUIS Hervé, CHARENTON Josiane, CHARPENTIER Dominique, CHOUBARD Nadia, CHOUX Cyril, CIFELLI Guillaume, CORDE Yohann, CORDIER Catherine, D'ASTORG Charles, DELMOTTE Coralie, DESNOYERS Jean, DUCROT Denis, FILIPE Delphine, GAVILLON Francine, GERARDIN Jean-Pierre, GIROUX Jean-Marc, GRAFFIN Elisabeth, GROSSIER Antoine, HACCART Françoise, HERMIER Bernadette, HOUBLIN Gilles, HUMEAU Yann, LEBRUN Elisabeth, LEGER Jean-Marc, LEGRU Samuel, LEMITRE Florimond, LEPRÉ Sandrine, LETELLIER Francis, LION Franck, MAISON Pierre, MASSÉ Jean, MÉNARD Elodie, MILLOT Claude, MOREAU Bernard, MOREAU Martine, NURY Frédéric, PAURON Éric, PÉCOT Aurélien, PETIT Michèle, POUILLOT Denis, RAGON Jean-Pierre, REPIQUET Claudine, SANCHIS Jean-Pierre, SANGENITO Patrick, SAULNIER-ARRIGHI Jean-Philippe, SIGORINI Philippe, SIMON Jean-Luc, SOCHON Christian, TAVELIN Laurent, THURET Alain, TOUZEAU Robert, VANDAELE Claire, VANHOUCHE André, VIGOUROUX Philippe, VOLANT Stéphane, VUILLERMOZ Rose-Marie.

Délégués titulaires excusés : FÉVRIER Catherine (pouvoir à Mme CHOUBARD), CARRÉ Michel, CORDET Yannick (suppléant M. GROSSIER), COUET Micheline, GAUDIN Marie-Carmen (suppléante Mme CHARENTON), GUILLAUME Philippe (pouvoir à M. PAURON), JOURDAN Brice, LEGRAND Patrick, LIGNERAT Bruce (pouvoir à M. SAULNIER-ARRIGHI), PROT Michel (pouvoir à M. BUTTNER), ROUSSEAU Myriam (pouvoir à M. NURY), SERIN Michel (pouvoir à Mme REPIQUET), THIEULENT Maryline, XIBERRAS Olivier (pouvoir à Mme BRUNET), YURCEK Martine (pouvoir à M. LEMITRE).

Délégués absents : BOUTOILLE Elisabeth, FOURNIER Jean-Claude, JACQUET Luc, VASSENT Frédéric.

Secrétaire de Séance : M. LETELLIER Francis

OBJET : Accord de principe pour l'adhésion au futur syndicat GEMA et approbation du protocole d'accord

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la compétence « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » GEMAPI, exercée par la Communauté de communes depuis 2018 ;
- Vu les études pré-opérationnelles et les réunions de concertation menées entre les différents partenaires des bassins versants Vrille Nohain et Mazou et Nièvres et Riot ;
- Vu le projet de création d'un syndicat mixte fermé dédié à la GEMA ;
- Considérant que la gestion cohérente des milieux aquatiques doit s'affranchir des limites administratives pour se caler sur les limites hydrographiques des bassins versants ;

Délibération n°117/2026

- Considérant que la mutualisation des moyens à l'échelle du bassin permettra une expertise technique renforcée ainsi qu'une optimisation des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'eau et de la Région Bourgogne Franche-Comté, cette dernière subordonnant l'octroi de ses aides à la création d'une telle structure ;
- Considérant que le protocole d'accord précise les engagements des parties durant la phase de préfiguration du syndicat, définit les principes de gouvernance, de financement et les objectifs du futur syndicat,
- Après avoir entendu l'exposé du Vice-président en charge de l'environnement,
- Sur proposition du Président,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité (72 voix pour) :

- **Donne un accord de principe pour l'adhésion de la Communauté de communes de Puisaye-Forterre au futur syndicat mixte fermé en cours de création pour l'exercice de la compétence GEMAPI.**
- **Décide d'approuver les termes du protocole d'accord joint en annexe, fixant les modalités de préfiguration et les engagements des partenaires.**
- **Autorise le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**
- **Précise que l'adhésion définitive et le transfert de compétence feront l'objet d'une délibération ultérieure, après l'arrêté préfectoral de création et la finalisation des statuts.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Jean-Philippe SAULNIER-ARRIGHI

